



contestation d'un pv CAS N° 4 90 euros

Par **nabil_gsm**, le **28/09/2010** à **13:37**

Bonjour, un agent de police vien de me mettre un pv CAS N° 4 90 euros et retrait de 4 ponit : elle dis circulation en sens interdit, de 1 ya pa de signalisation de sens interdit de 2 la route a etai en travaux quan j lui expliquer tou sa, elle ma dis tou simplement que c tro tar j rediger le pv, elle a voulai rien entendre en faite elle a cru que je vien d'une route ou il ya le sens interdis mais quan elle se rendai comte que c 'etais l'autre rue elle a decouverte que j raison elle ma dis que j le droit de contester, et la je ne sais que doi je fair?
merci d'avance de votre aide

Par **razor2**, le **28/09/2010** à **15:32**

Bonjour, déjà, faites un effort, votre texte est quasi illisible.
Ensuite, pour contester, il faut apporter la preuve, soit qu'il n'y a pas de sens interdit à l'adresse mentionnée sur l'avis de contravention (donc sur le pv) soit que si il y en a un, vous ne l'avez pas emprunté, ce qui serait pour vous plus compliqué à démontrer...

Par **Domil**, le **29/09/2010** à **01:13**

là ça devient du spam, donc le site est pour les pigeons et les moutons, il n'y a aucun site sérieux qui spamme.